

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothésaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° M21- 1053954

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

94884

11409

RAM

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

TAH

ITCHAM

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

0664304417 Total des frais engagés : 150 + 827 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. BELKEBIR Khadij:  
Médecin Générale  
Rue 25, 94 El Alia  
Cité Oulfa - Casablanca  
Tél. : 0522 90 48 76

Date de consultation : 09/10/2021

Nom et prénom du malade : RAJIRI S. ARIYA Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Dystrophie cardiaque

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CRA

Le : 09/10/2021

Signature de l'adhérent(e) :

MU

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Palament des Actes
02/10/2021	1	1	150.000	Dr. BELKEBIR, Général Médecine - Général Rue 2, N°4 El Alia Cité Oulfa - Casablanca Tél.: 0522 90 48 76

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	02/10/21	827,90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Lot EL Alia - Rue 27 N° 94  
Bd. oued Tansift - El Oulfa  
Tél: 05 22 90 48 76 - CASABLANCA



تزنن العالية - الزنقة 27 الرقم 94  
شارع وادي تانسيفت - الالفة  
الهاتف: 05 22 90 48 76 - الدار البيضاء

Casablanca, le 02/02/21 الدار البيضاء، في

M² BGVini SAR

42,00

2 7 Ned



29,70  
x 2 2)



39  
Azia

PPV: 79DH70  
PER: 11/23  
LOT: J3283

79,70  
PPV: 79DH70  
PER: 08/24  
LOT: K2179

24,80 x 2

PPV: 74,80 DH

PER: 06/2023

LOT: J05820013

74,80

347,10  
50  
05 22 90 50 90 22 05



NSV  
Sex

LOT: 212159  
EXP: 09/2033  
PPV: 347,00 DH

24,70

51

56,13  
61

Cardiospirine 100 mg/30cps  
Acide acétylsalicylique  
P.P.V. : 27,70 DH  
Bayer S.A.

6 118001 090280

PPV: 56,30 DH  
LOT: 21H21  
EXP: 08/2023

Dr. BELKAÏD Khadija  
Médecine Générale  
Rue 27 N° 94 El Alia  
Casablanca  
Tél: 05 22 90 48 76

7) - Docine & sinop 16.11  
 1 cu 3x31g  
 8) - Zimaste 17/8 le 1-1  
 9) - Trident sachet  
 45,90  
 827,90 1 SV 2 31g

LOT : 6044  
 UT. AV : 03-26  
 P.P.V: 45 DH 90

Dr. BELKEBI  
 Médecin Général  
 Rue 27, 7000 El Alia  
 Cité Oulata - Casablanca  
 Tel.: 0322 90 48 76

